

MOT DU PRÉSIDENT

Dans un environnement caractérisé par toute sorte de bouleversements tant économiques que financiers et politiques, aux niveaux national, régional et mondial, l'APSF a continué à mener son action professionnelle dans la sérénité.

L'exercice 2011 et les premiers mois de l'année 2012, objets du présent rapport, ont été marqués par l'aboutissement de certaines démarches entamées il y a fort longtemps portant sur la possibilité qui vient enfin d'être donnée aux sociétés de financement de procéder, à l'instar des banques, à la radiation de leurs créances en souffrance anciennes et de présenter au public des opérations d'assurances.

A l'évidence, ces avancées montrent combien il est essentiel pour une association de rencontrer, d'expliquer et, le cas échéant, de revenir à la charge, surtout quand ses revendications sont légitimes.

En fait, cet exercice ne déroge pas à la règle, l'APSF a cultivé la proximité avec tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, participent à la décision. Avec à la clé, il faut le dire, des résultats probants ou tout au moins, des perspectives certaines pour les sociétés de financement.

En partageant l'expérience des professionnels sur des questions techniques, elle a été entendue pour permettre aux sociétés de leasing d'amortir les biens donnés en crédit-bail sur la durée du contrat et demain, pourquoi pas, de procéder à la comptabilisation de leurs opérations sous le seul angle financier.

En nourrissant la réflexion sur des questions d'intérêt national, comme la protection du consommateur, elle a montré combien il était important que l'application de la loi soit aisée et pertinente, ce qui, au passage, nécessite aujourd'hui encore quelque rodage au niveau des rouages de la justice.

En livrant sa propre évaluation de la situation et des perspectives de développement de certains métiers spécialisés, comme le crédit à la consommation, elle a montré qu'elle était ouverte à tous les postulats, loin de tout dogme et de tout confort lié des situations établies.

Tout cela procède évidemment de la volonté des opérateurs réunis à l'APSF de trouver les moyens les plus à même de renforcer la capacité contributive de nos métiers au financement de la croissance et in fine au développement de notre pays.

En privilégiant en son sein un processus de décision collectif, en promouvant auprès de ses partenaires un climat empreint de transparence et de confiance mutuelle, l'APSF a en fait très tôt adopté une méthode dont les déterminants rappellent à bien des égards ceux de la gouvernance ou pour être plus précis de la gouvernance partagée .

Dans notre action professionnelle, nous avons toujours privilégié la démarche qui consiste à «Réfléchir ensemble au "quoi et pourquoi faire" et partager "comment le faire" plutôt qu'"édicter ce qu'il y'a lieu de faire et obliger à le faire"».

Abdelkrim Bencherki